

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/S.RU/22 /2025

Jijel le : 12 06 2025

1 ERE -MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **MATI ISLAM** représentée par son gérant Mr **MATI ISLAM** , sis à : **EL HADDADA 142 LOCAL 13 F / JIJEL**

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 165/AT/SDT/DRA/2024
- Projet : **RACCORDEMENT DE 200 ABONNES FTTH - ODS 90 DU 14 04 2025**

* Objet de la mise en demeure :

- Absence non justifiable
- Taux de rendement trop faible
- Négligences des engagements contractuels

De ce fait, vous êtes tenus d'entamer les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la première parution sur le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I


BEYLAMINE

Le Directeur 13 JUN 2025


ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications
Wilaya de JIJEL
Signé: ALLAB Loukmane

